

	<i>Page</i>
Art. 35. Brouillages préjudiciables	49
36. Appels et messages de détresse	51
37. Signaux de détresse, d'urgence, de sécurité ou d'identification faux ou trompeurs	51
38. Installations des services de défense nationale	51

CHAPITRE IV

Relations avec les Nations Unies et les organisations internationales

39. Relations avec les Nations Unies	53
40. Relations avec les organisations internationales	53

CHAPITRE V

Application de la Convention et des Règlements

41. Dispositions fondamentales et Règlement général	55
42. Règlements administratifs	55
43. Validité des Règlements administratifs en vigueur	57
44. Exécution de la Convention et des Règlements	57
45. Ratification de la Convention	57
46. Adhésion à la Convention	59
47. Dénonciation de la Convention	61
48. Abrogation de la Convention internationale des télécommunications de Malaga-Torremolinos (1973)	61
49. Relations avec des Etats non contractants	61
50. Règlement des différends	63